



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

**Direction départementale  
des territoires**

**Service aménagement  
durable des territoires**

Strasbourg, le 08 mars 2017

**Pôle prévention des risques**

Affaire suivie par : Hélène KIM

Courriel : [helene.kim@bas-rhin.gouv.fr](mailto:helene.kim@bas-rhin.gouv.fr)

Téléphone : 03 88 88 91 81

Télécopie : 03 88 88 92 56

Objet : Compte-rendu de la réunion de présentation des enjeux aux personnes publiques associées à l'élaboration du PPRI de la Vallée de la Bruche – Réunion du 7 mars à Strasbourg

## **Plan de prévention du risque inondation de la Vallée de la Bruche**

### **Compte-rendu de la réunion de présentation des enjeux du 7 mars 2017 aux personnes publiques et organismes associés à l'élaboration du PPRI**

Mme Stieber, adjointe au chef du service aménagement durable de la DDT, accueille les participants et introduit la séance.

#### **1. Présentation des cartes d'enjeux (Cf diaporama joint)**

La DDT rappelle le contexte et les cartes d'aléas portées à connaissance. Les cartes d'enjeux et leur élaboration sont présentées aux élus. L'accent est mis sur l'importance de la délimitation des zones urbanisées et du centre urbain. Les grands principes des futures zones réglementaires sont présentés. Les élus sont invités à réagir sur les enjeux et principalement sur les contours de la zone urbanisée et du centre urbain.

L'Eurométropole de Strasbourg informe les participants que le Plan Local d'Urbanisme intercommunale (PLUi) sera révisé pour intégrer les 5 nouvelles communes de l'ancienne Communauté de communes Les Châteaux (délibération du 03 mars 2017).

M. Dany Karcher, Maire de Kolbsheim, indique que dans le cadre du projet de PLUi des communes des châteaux, un projet de PADD a été réalisé avant l'intégration de ces communes au sein de l'Eurométropole de Strasbourg.

M. Vincent Debes, Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg, s'interroge sur la prise en compte de la nappe phréatique pour ces communes, comme c'est le cas pour le PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg. M. Fromeyer précise que cette étude serait difficile à mener dans ce secteur, en raison du faible nombre de piezomètres existant et du peu d'historique à disposition. Par ailleurs, ce travail n'a pas été mené dans le cadre de ce PPRI, l'arrêté de prescription initial du PPRI de la Bruche du 28 juin 2011 ne le prévoyant pas.

M. Debes souhaite savoir s'il est prévu de fusionner les deux PPRI en cours d'élaboration vers un document unique applicable à toutes les communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

M. Fromeyer, chef du pôle prévention des risques, rappelle que l'État a effectivement engagé l'élaboration de plusieurs PPRI dans le Bas-Rhin, dont celui de la Bruche et celui de l'Eurométropole de Strasbourg qui recouvre les 28 communes de l'ancienne Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS). Cette démarche est toutefois plus avancée pour ce dernier périmètre, un certain nombre d'étapes ayant déjà été franchies (notamment la tenue de deux séries de réunions publiques). Par ailleurs, le PPRI élaboré pour les 28 communes, comme cela a été évoqué précédemment, prend également en compte le phénomène de remontée de la nappe phréatique. Enfin, pour ces 28 communes, un travail fin a été mené dans les élaborations simultanées du PLUi et du PPRI pour assurer la plus grande cohérence possible des divers enjeux. Il est donc très difficile aujourd'hui d'envisager de fusionner les deux documents, en raison du risque juridique que cela peut représenter, mais surtout en raison des différences entre les deux calendriers. En effet, une fusion des deux documents entraînerait un retard certain dans le calendrier d'élaboration du PPRI de l'Eurométropole de Strasbourg des 28 communes.

Les services de l'État ont néanmoins bien conscience de la nécessité, à terme, de réunir ces deux documents. Cela pourra être réalisé lors de la première révision des deux documents (comme cela est réalisé pour le PLUi).

M. Fromeyer précise toutefois que l'objectif de la DDT est de proposer la même base réglementaire pour les deux documents pour faciliter la lecture du public et des services instructeurs. Cela permettra d'assurer une cohérence et une certaine équité sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

## **2. Présentation de la démarche d'élaboration du zonage brut (Cf diaporama joint)**

Mme Sylvie Stengel, Directrice Générale des Services de la commune d'Achenheim, souhaite que lors des futures réunions publiques la question des coulées de boues soit également évoquée. M. Fromeyer précise toutefois que l'objet du PPRI est de prévenir le risque d'inondation issu du débordement de la Bruche. Mme Stengel précise que les habitants d'Achenheim se sentent plutôt concernés par les événements du printemps 2016.

La problématique des coulées de boue est abordée en fin de réunion. Mme Stieber précise que la directive inondation prévoit dans sa deuxième phase de traiter de ce sujet, et qu'il n'est pas pour le moment prévu de réaliser un PPR sur cette thématique.

**Diffusion :** - aux personnes publiques et organismes associés et aux personnes présentes,  
- sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

# Élaboration du PPRi de la Vallée de la Bruche

## Réunion du 7 avril 2017 – 09h30

### Liste de présence

Personnes publiques	COLLECTIVITÉ - STUCTURE	PRENOM - NOM	ADRESSE MAIL
M. le Président ou son représentant	Eurométropole de Strasbourg	M. Robert HERRMANN (Excusé) Représenté par M. Vincent DÉBES, vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg	
M. le Maire ou son représentant	ACHENHEIM	Mme Sylvie STENGEL DGS	dgs@achenheim.fr
M. le Maire ou son représentant	HANGENBIETEN		
M. le Maire ou son représentant	KOLBSHEIM	M. Dany KARCHER	accueil@kolbsheim.fr
Monsieur le Président ou son représentant	RÉGION GRAND EST	M. Philippe RICHERT (Excusé)	<a href="mailto:philippe.richert@region-alsace.eu">philippe.richert@region-alsace.eu</a>
Monsieur le Président ou son représentant	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	M. Frédéric BIERRY (Excusé)	<a href="mailto:frederic.bierry@bas-rhin.gouv.fr">frederic.bierry@bas-rhin.gouv.fr</a>
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre d'Agriculture de la Région Grand-Est	Mme Sophie SANTIN	<a href="mailto:s.sartin@alsace.chambagri.fr">s.sartin@alsace.chambagri.fr</a>
Monsieur le Président ou son représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie	M. Stéphane HUMMEL	s.hummel@alsace.cci.fr
Monsieur le Directeur ou son représentant	Centre Régional de la Propriété Foncière		<a href="mailto:lorrainealsace@crpf.fr">lorrainealsace@crpf.fr</a>
Monsieur le Directeur ou son représentant	Délégation territoriale de l'ONF	Mme Sandra PEDURTHE (excusée) Chef de Projet Eau et Environnement	<a href="mailto:sandra.pedurthe@onf.fr">sandra.pedurthe@onf.fr</a>
Monsieur le Président ou son représentant	Syndicat Mixte du SCOT de la Bruche		
Monsieur le Président ou son représentant	Syndicat Mixte du SCOT du Piémont des Vosges		
Monsieur le Président ou son représentant	SCOTERS	Mme Catherine ADNET	catherine.adnet-valerio@scoters.org
Monsieur le Président ou son représentant	SIVOM de la Vallée de la Bruche		
	CONSEIL DÉPARTEMENTAL	M. Hervé PAUTRAT	herve.pautrat@bas-rhin.fr
Service Planification territoriale	Eurométropole de Strasbourg	M. Antoine CHARTIER	antoine.chartier@strasbourg.eu
Service Environnement Transition Énergétique	Eurométropole de Strasbourg	M. Thibaut DE RUFFRAY	thibaut.de-ruffray@strasbourg.eu
Mme l'adjointe au Chef du SADT	DDT / SADT	Mme Pascale STIEBER	pascale.stieber@bas-rhin.gouv.fr

M. le Chef de mission aléa	DDT / SEGE	M. Eric LOUIS	eric.louis@bas-rhin.gouv.fr
M. le Chef du pôle prévention des risques	DDT / SADT	M. Pascal FROMEYER	pascal.fromeyer@bas-rhin.gouv.fr
Mme la Chargée de Projet	DDT / SADT	Mme Hélène KIM	helene.kim@bas-rhin.gouv.fr